



Trophée Formule Ford Kent C30-2024

Additif au Règlement Sportif.

L'article 9.2 est remplacé par le texte suivant (modifications en gras).

9.2. Éligibilité pour le Trophée.

-A chaque course, seuls les pilotes inscrits au Trophée suivant les règles du paragraphe 3.2.1 se verront attribuer des points comptant pour le Trophée FF Kent.

-Cas particulier : épreuves Historic Tour Magny-Cours du 5-7 juillet 2024 et Super Spa du 4-6 octobre 2024 :

- Les concurrents du Trophée Formule Ford Kent et ceux du Challenge Formule Ford Historic sont réunis pour ces deux épreuves.
- Les points attribués pour le classement général et ceux des catégories seront déterminés d'après les classements des courses et des essais qualificatifs, tous les concurrents étant pris en compte.
- Concurrents engagés à la fois au Trophée Formule Ford Kent et au Challenge Formule Ford Historic mais **sur deux monoplaces différentes** : si la monoplace engagée appartient à l'une des classes du Challenge Formule Ford Historic, les points attribués pour le classement général du Trophée Formule Ford Kent seront fonction des positions dans les classements restreints aux inscrits au Challenge Formule Ford Historic toutes classes confondues, avec le barème habituel du Trophée FF Kent. Cette attribution de points n'affecte pas les points attribués aux autres concurrents.

Fait à Bonsecours
Le 16 mai 2024
Michel Kozyreff
Président Club Formule Ford Kent

